



PREFECTURE DU MORBIHAN

LE PREFET

Vannes, le 24 juillet 2009

Le préfet du Morbihan  
à  
Mesdames et Messieurs les maires  
du département  
(en communication à Monsieur le  
sous-préfet de Lorient et à Madame la  
sous-préfète de Pontivy)

**Objet :** basculement vers le secteur ambulatoire

Je vous prie de trouver ci-joint un courrier de Monsieur Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales relatif à la mise en place des plans de continuité de l'activité dans le champ de compétence des communes.

Mon prédécesseur avait attiré votre attention sur cette question dans le cadre de réunions portant sur le livre blanc de la défense et de la sécurité intérieure et sur le rôle du maire en matière de sécurité civile. A la demande du centre interministériel de gestion des crises, le service de protection civile de la préfecture prendra toutefois contact avec vos services avant le 15 août prochain, en vue de la réalisation d'un point de situation sur l'élaboration des plans de continuité.

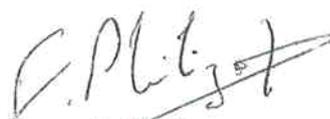
Je tenais par ailleurs à vous faire part de l'organisation qui est mise en place dans le département pour l'approvisionnement en masques des professionnels de santé. Comme vous le savez probablement, depuis le 23 juillet, la gestion de l'épidémie repose pour l'essentiel sur une prise en charge clinique par le secteur ambulatoire, l'hospitalisation étant réservée au traitement des cas les plus graves. A ce jour, tous les médecins libéraux ont été dotés d'un kit comprenant une trentaine de masques de protection FFP2 et cinquante masques anti-projections.

Le basculement de la prise en charge des cas de grippe A H1N1 vers le secteur ambulatoire implique la mise en place d'une logistique de réapprovisionnement en masques des professionnels de santé. A cette fin, une plate-forme logistique départementale est en cours de constitution. Cette dernière permettra à très court terme d'alimenter 29 centres de mise à disposition répartis sur l'ensemble du territoire départemental. 29 communes ont donc été sollicitées pour assurer, au titre de la solidarité, la distribution de ces masques aux professionnels de santé libéraux, aux établissements médico-sociaux, aux SSIAD, ainsi qu'à 9 établissements de santé situés en périphérie du département. Les 29 secteurs dont vous

trouvez ci-joint la carte ont été définis de façon à minimiser les temps de transport des professionnels pour se réapprovisionner en masques.

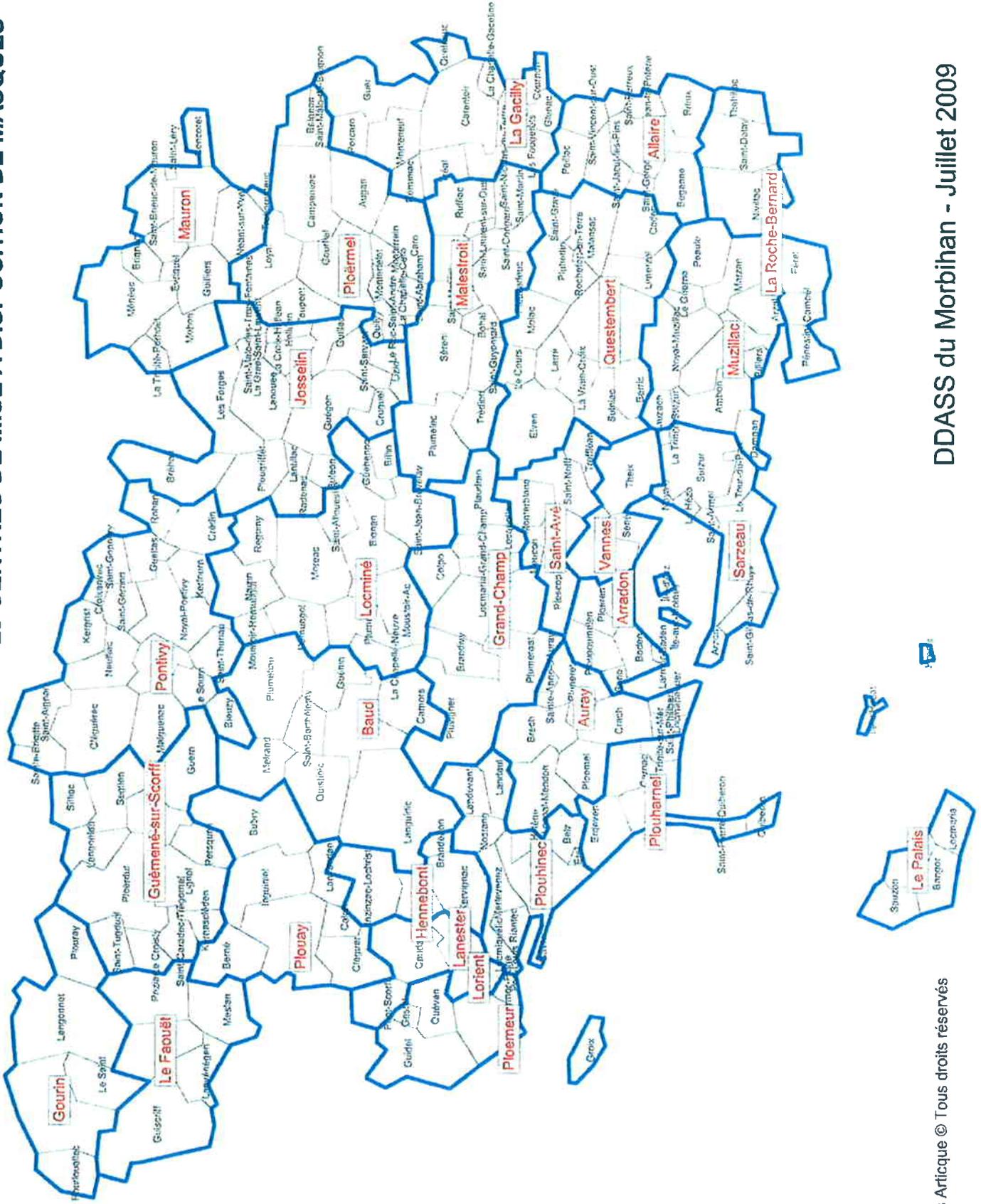
En ce qui concerne les stocks d'antiviraux, ils seront distribués aux pharmacies par le biais du réseau habituel des grossistes-répartiteurs.

Tels sont les éléments dont je souhaitais vous faire part. Sachez que les services de l'Etat sont pleinement mobilisés dans la gestion de cette épidémie et qu'ils se tiennent à votre disposition pour toute demande de précision.



François Philizot

# 29 CENTRES DE MISE A DISPOSITION DE MASQUES





Ministère de l'intérieur,  
de l'outre-mer et des collectivités territoriales

*Le Ministre*

Paris, le 20 JUIL. 2009

Monsieur le maire,

Vous avez été informé par lettre du 3 mai dernier des mesures prises par le gouvernement pour faire face à la multiplication des cas de transmission interhumaine du virus de la grippe A (H1N1).

Depuis le 11 juin, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que nous sommes en situation de pandémie mondiale.

Notre pays est actuellement peu touché – c'est la raison pour laquelle nous restons en situation 5 – mais le virus continue de se diffuser régulièrement sur le territoire national. Le gouvernement reste donc extrêmement vigilant.

Afin de préparer l'arrivée d'une possible vague pandémique plus sévère dans les prochains mois, il convient de s'assurer que les plans de continuité d'activités des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et des opérateurs, mentionnés dans le plan national de prévention et de lutte "pandémie grippale" (annexe, fiche G1) sont opérationnels.

L'objectif d'un plan de continuité est de maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible, malgré un absentéisme probable important, tout en protégeant les personnes exposées. Il doit comprendre en particulier des mesures pratiques de fonctionnement en mode dégradé.

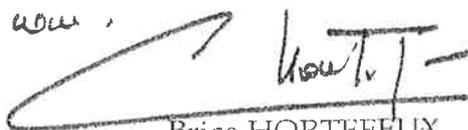
Dans l'exercice des responsabilités qui vous incombent, je vous serais reconnaissant de vous assurer qu'un tel travail est effectivement réalisé.

Les préfets se tiennent à votre disposition dans chaque département pour vous apporter aide et conseils.

Vous trouverez également toutes informations utiles sur le site [www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à vous,*

  
Brice HORTEFEUX